

Séance du 8 juillet 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le mardi huit juillet deux mille vingt-cinq à neuf heures vingt-neuf, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin (partiellement).

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité et directeur général par intérim, Patrick Hamelin, directeur général adjoint – développement durable par intérim, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2315

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 juillet 2025.

Le président du comité quitte son siège et la séance. La séance est alors présidée par le vice-président du comité.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité reprend son siège et préside la séance.

CE2316

Approbation des procès-verbaux des séances du 19 juin et du 26 juin 2025

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues le 19 juin et le 26 juin 2025.

CE2317

Dépôt des listes de contrats au 30 avril 2025

Document d'aide à la décision [APP-2025-024](#)

Les listes de contrats au 30 avril 2025 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2318

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-038](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2319

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 et des listes de crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-039](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2320

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 28 mai 2025

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-012-R-1](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 28 mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2321

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 25 juin 2025

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-014](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 25 juin 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2322

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air de la réunion tenue le 15 avril 2025

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-004](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air de la réunion tenue le 15 avril 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2323

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 2 juin 2025

Document d'aide à la décision [ENV-2025-024](#)

Séance du comité exécutif du 8 juillet 2025

Le procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 2 juin 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2324

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 14 mai 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-037](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 14 mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2325

Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation de la réunion tenue le 26 mars 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-022](#)

Le procès-verbal du comité sur la sécurité publique et la circulation de la réunion tenue le 26 mars 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2326

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la réunion tenue le 1^{er} mai 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-084](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la réunion tenue le 1^{er} mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2327

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion tenue le 26 mai 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-087](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion tenue le 26 mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2328

Renflouement de certaines réserves financières

Document d'aide à la décision [FIN-2025-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2025 :

- réserve financière pour les référendums, registres et autre qu'élection, pour un montant de 267 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses de sécurisation des usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables, pour un montant de 190 000 \$;
- réserve financière pour les projets environnementaux de la politique environnementale, pour un montant de 432 000 \$;
- réserve financière pour les projets du comité des services de proximité, pour un montant de 2 700 000 \$;
- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire, pour un montant de 882 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau, pour un montant de 305 000 \$;
- réserve financière pour le développement social et communautaire, pour un montant de 224 000 \$;
- réserve financière pour la gestion de la contamination, pour un montant de 138 000 \$;
- réserve financière pour les logements sociaux, pour un montant de 2 400 000 \$.

CE2329

Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des refinancements lors des émissions d'obligations de novembre 2025 et de février 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2025-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 8 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des règlements d'emprunts, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2025-035, lors des refinancements des émissions d'obligations de novembre 2025 et de février 2026.

CE2330

Entente d'offre de services à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis Desjardins entreprises

Document d'aide à la décision [FIN-2025-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'offre de services à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis Desjardins entreprises, pour une durée de quatre ans, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-036, et d'autoriser le maire et le trésorier ou l'assistante-trésorière par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2331

Autorisation de la tenue d'événements sur le territoire de la ville pour les mois d'août et de septembre 2025 et autorisation à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DEV-2025-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à convenir d'une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à Vivre umano pour les Fêtes populaires de Lévis, édition 2025, de la valeur estimée des services indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2025-024, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à convenir d'une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à Leucan pour Promenade en camion, édition 2025, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'autoriser la Course de boîtes à savon de Lévis à utiliser la rue du Rail, entre le chemin de Charny et la rue du Terminus, ainsi que les trois stationnements attenants à la rue du Rail, pour la tenue de la Course de boîtes à savon de Lévis, éditions 2025- 2026, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2025-024;
- d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à convenir d'une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à Course de boîtes à savon de Lévis pour la Course de boîtes à savon de Lévis, éditions 2025-2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2332

Aide financière à Café blou s.e.n.c. et autorisation à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DEV-2025-033](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 15 000 \$ à Café blou s.e.n.c., dans le cadre du programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2025-033, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer au nom de la Ville, l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE2333

Avenant 1 à l'entente triennale de visibilité pour les Grands feux Loto-Québec éditions 2024, 2025 et 2026 à intervenir avec Les créations pyro

Document d'aide à la décision [DEV-2025-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 1 à l'entente triennale de visibilité pour les Grands feux Loto-Québec éditions 2024, 2025 et 2026 à intervenir avec Les créations pyro, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-035, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2334

Entente de développement territorial du fonds régions et ruralité à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'autres partenaires

Document d'aide à la décision [DEV-2025-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de développement territorial du fonds régions et ruralité à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'autres partenaires, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-036, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2335

Financement des dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux

Document d'aide à la décision [ENV-2025-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 48 193 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale pour l'agrandissement des espaces d'entreposage d'Écolivres, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-025.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 54 732 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale pour la création d'un outil d'évaluation du potentiel de plantation des arbres en emprise, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-025.

CE2336

Financement de la dépense relative à la réalisation de plans et devis, d'études et de travaux liés à l'augmentation de capacité des infrastructures ponctuelles sur deux stations de traitement des eaux usées (secteurs de Saint-Nicolas et de Desjardins)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-012](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation de plans et devis, d'études et de travaux liés à l'augmentation de capacité des infrastructures ponctuelles sur deux stations de traitement des eaux usées (secteurs de Saint-Nicolas et de Desjardins), au montant partiel de 20 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV3508.

CE2337

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection du système de recirculation et d'amélioration des accès aux bassins des décanteurs de l'usine de production d'eau potable du secteur de Charny

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-013](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection du système de recirculation et d'amélioration des accès aux bassins des décanteurs de l'usine de production d'eau potable du secteur de Charny au montant maximum de 400 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35.

CE2338

Remerciements à Jean Garneau

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier Jean Garneau pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine, ainsi que son engagement citoyen.

CE2339

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Martial Fortin, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à titre de représentant des citoyennes et des citoyens de la Ville, et ce, pour un mandat d'une durée de trois ans.

CE2340

Attribution de toponymes

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les toponymes indiqués à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-024.

CE2341

Demande d'autorisation 449996 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 6 611 364, du cadastre du Québec (chemin Aubin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-067](#)

Il est résolu de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 449996 concernant l'aliénation d'une partie du lot 6 611 364 du cadastre du Québec (chemin Aubin, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classes 4 et 3 avec des limitations de structure indésirable et (ou) lente perméabilité du sol et de surabondance d'eau;
- les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont bonnes. En effet, les propriétés impliquées supportent des exploitations de nature agricole et la

partie du lot visée se situe dans une affectation agricole dynamique au schéma d'aménagement et de développement;

- l'aliénation constitue un ajustement de limites de propriétés entre deux exploitations agricoles. Ainsi, l'aliénation entraînera des conséquences positives sur les activités agricoles;
- par sa faible superficie de seulement 0,6 ha, l'aliénation n'entravera pas la pratique de l'agriculture de la propriété du vendeur;
- l'aliénation correspond aux intentions du plan de développement de la zone agricole, comme l'action A-2, consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités);
- les paragraphes 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13 et 14 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE2342

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le filon (immeuble situé au 4555-4579, boulevard Guillaume-Couture, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec
Document d'aide à la décision [DAJ-2025-007](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le filon, concernant son immeuble situé au 4555-4579, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6W 6M6, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2343

Attribution du contrat relatif aux services professionnels pour la poursuite de la mise à jour de l'inventaire patrimonial
Document d'aide à la décision [APP-2025-043](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux services professionnels pour la poursuite de la mise à jour de l'inventaire patrimonial (appel d'offres 2025-55-53), à Bergeron, Gagnon inc., pour une dépense estimée à 259 014,87 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2344

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de certains vêtements pour la Direction du service de police et la Direction de la sécurité incendie
Document d'aide à la décision [APP-2025-052](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de certains vêtements pour la Direction du service de police et la Direction de la sécurité incendie (appel d'offres 2025-55-32, lot 18), à Martin & Lévesque inc., pour une dépense estimée à 244 046,45 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée approximative de deux ans et six mois, conformément au devis et à sa soumission.

CE2345

Financement afférent, attribution du contrat relatif aux travaux d'aménagement d'un centre d'entrepasage et de manutention des sels et abrasifs de voirie et décret de travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-053](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative aux travaux d'aménagement d'un centre d'entrepasage et de manutention des sels et abrasifs de voirie, d'affecter un montant de 382 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est enfin résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux d'aménagement d'un centre d'entrepasage et de manutention des sels et abrasifs de voirie (appel d'offres 2025-50-30), à Les excavations Lafontaine, pour une dépense estimée à 2 957 770,34 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE2346

Attribution du contrat relatif au mandat d'une électricienne ou d'un électricien dans le cadre du projet J'illumine Lévis pour la période de 2025 à 2028

Document d'aide à la décision [APP-2025-054](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif au mandat d'une électricienne ou d'un électricien dans le cadre du projet J'illumine Lévis pour la période de 2025 à 2028 (appel d'offres 2025-50-65), à Turcotte (1989) inc., pour une dépense estimée à 291 053,90 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2347

Modification de la résolution CE2211 « Attribution du contrat relatif aux travaux de pavage, resurfaçage, réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2025 et décret de travaux »

Document d'aide à la décision [APP-2025-061](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE2211 « Attribution du contrat relatif aux travaux de pavage, resurfaçage, réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2025 et décret de travaux » par le remplacement du deuxième paragraphe de l'alinéa par le suivant :

« lots 2 et 3, à Terrassement portugais inc., pour une dépense estimée à 892 854,00 \$ pour le lot 2 et 1 285 445,50 \$ pour le lot 3, avant TPS et TVQ, pour une durée de vingt-six semaines, conformément au devis et à sa soumission; »

CE2348

Acquisition du lot 1 963 013 du cadastre du Québec (1260, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-016](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de vente du lot 1 963 013 du cadastre du Québec (1260, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-016, les frais afférents à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2349

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par des membres du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2025-040](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration d'Allison Labonté et de Cynthia Ménard du Bureau de la mairie, ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposées le 12 juin 2025, en application du *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2350

Entente concernant l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates à intervenir avec le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales

Document d'aide à la décision [BPE-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates à intervenir avec le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales, telle que jointe à la fiche de prise de décision BPE-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière et présidente d'élection à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2351

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-017](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-017, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2352

Financement de la dépense relative à la réalisation du projet de mobilier urbain et de zones d'ombrage (phase 2)

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la réalisation du projet de mobilier urbain et de zones d'ombrage (phase 2) et d'affecter un montant maximum de 500 000 \$, provenant de la réserve financière du comité des services de proximité relative à la réalisation de projets reliés au mandat de ce comité, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-013, conditionnement au renflouement de cette réserve.

CE2353

Aide financière à des organismes de la communauté et priorisation de projets relatifs à la qualité de vie

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière à Espace culturel d'un montant maximum de 90 000\$, versé par phases, soit un montant maximum de 57 500\$ pour les phases préliminaires relatives aux études, et le solde d'un montant de 33 000\$ pour les phases subséquentes, conditionnellement au dépôt des études préliminaires relatives à son projet d'agrandissement, et d'affecter ce montant à même la réserve financière du comité des services de proximité, tel que précisé la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Il est résolu de reporter l'étude de la demande d'aide financière présentée par l'Association des personnes handicapées de Lévis, concernant son projet d'agrandissement, le tout suivant les recommandations formulées par le comité de services de proximité, telles que précisées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-014.

Il est résolu de reporter l'étude de la demande d'aide financière présentée par le Service d'entraide St-Nicolas, concernant son projet de relocalisation d'agrandissement, le tout suivant les recommandations formulées par le comité de services de proximité, telles que précisées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-014.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximal de 30 000\$, soit un montant de 5 000\$ par mois pour une période de 6 mois, à Service d'entraide St-Étienne, et d'affecter ce montant à même la réserve financière du comité des services de proximité, selon les modalités de versement indiquées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, afin de fournir une aide financière compensatoire en lien avec la fermeture de la friperie.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de financer les dépenses relatives aux projets suivants et d'affecter un montant de 1 290 000\$ à même la réserve financière du comité des services de proximité:

- au parc Ludger-Bastien, pour projet d'amélioration de l'aire d'accès à l'eau pour un montant de 120 000\$;

- au parc Pointe-De La Martinière, pour un projet de stationnement sur la rue Chanterelle pour un montant de 400 000\$;
 - au parc du Rigolet, pour un projet d'ajout d'éclairage au skatepark au montant de 20 000\$;
 - projet d'asphaltage de sentiers piétonniers pour un montant de 25 000\$;
 - projet pilote pour un espace barbecue public pour un montant de 125 000\$;
 - projet de bonification du programme d'interventions dans les parcs pour la période de 2025 et 2026 et l'acquisition de structures de jeu pour un montant de 500 000\$;
 - projet au parc de la Jetée pour des rénovations et des améliorations : 100 000\$.
-

CE2354

Désignation d'un membre au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le dépôt de la candidature du membre du conseil de la Ville Amélie Landry au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI, pour le poste d'administratrice représentante des municipalités de 100 000 à 499 999 individus, et de décréter que cette dernière agit conséquemment dans l'exercice de ses fonctions à titre de représentante de la Ville et de membre du conseil de la Ville.

CE2355

Autorisation de la formation du personnel et mandat à la Direction de la vie communautaire relatif à la consultation citoyenne relative au sommet du sport 2026

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-004](#)

Il est résolu d'autoriser que des membres du personnel puissent suivre les formations nécessaires, afin de soutenir les organismes de la communauté dans la vérification des antécédents judiciaires.

Il est enfin résolu d'autoriser la Direction de la vie communautaire à débiter le processus de consultation citoyenne relative au sommet du sport 2026, afin de permettre la mise en œuvre de ce sommet.

CE2356

Avis de motion du Règlement RV3553 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3553 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-022.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Maurice-Boutin et du Juvénat et sur le boulevard Guillaume-Couture.

CE2357

Adoption du Règlement RV3553 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-022](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3553 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-022.

CE2358

Avis de motion du Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-018.

Ce règlement a pour objet de constituer et d'encadrer le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

CE2359

Adoption du Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-018](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-018.

CE2360

Avis de motion du Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3555 constituant le comité

consultatif d'urbanisme en patrimoine et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-019.

Ce règlement a pour objet de constituer et d'encadrer le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

CE2361

Adoption du Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-019](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-019.

CE2362

Avis de motion du Règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements), dans la zone H1716, rue Pierre-Beaumont près de l'intersection de la rue de la Colombière, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-058.

Ce règlement a pour objet d'ajouter, à la grille des spécifications applicable à la zone H1716, les classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements), et de prévoir les spécifications et normes applicables pour ces classes d'usages.

CE2363

Adoption du Projet de règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements), dans la zone H1716, rue Pierre-Beaumont près de l'intersection de la rue de la Colombière, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-058.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2364

Avis de motion du Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-061.

Ce règlement a pour objet de permettre l'utilisation de polythène haute densité de fabrication industrielle comme revêtement extérieur pour les bâtiments comprenant un usage appartenant à la famille des usages agricoles situés dans une zone agricole.

CE2365

Adoption du Projet de règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-061.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2366

Avis de motion du Règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3549 relatif au paiement

d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald) et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-066.

Ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

CE2367

Adoption du Projet de règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-066.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

CE2368

Adoption du Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-070](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2469.

CE2369

Avis de motion du Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-079](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins) et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-079.

Ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

CE2370

Adoption du Projet de règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins) et assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-079](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-079.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

CE2371

Avis de motion du Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas) et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-080.

Ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

CE2372

Adoption du Projet de règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-080.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

CE2373

Renouvellement de la convention collective du groupe des cols bleus, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SFCP

Document d'aide à la décision [GCH-2025-052](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective des cols bleus, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SFCP, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-052, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2374

Financement afférent, attribution du contrat relatif aux travaux de construction pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Romuald afin d'augmenter la capacité du traitement et décret de travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-062](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de construction pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Romuald afin d'augmenter la capacité du traitement au montant maximum de 4 950 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35.

Il est enfin résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux de construction pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Romuald afin d'augmenter la capacité du traitement (appel d'offres 2025-50-46), à Construction deric inc., pour une dépense estimée à 16 366 550 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Le vice-président du comité quitte son siège et la séance.

CE2375

Attribution du contrat relatif à la construction d'un belvédère et au réaménagement du bâtiment au parc des Chutes-de-la-Chaudière et décret des travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-063](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la construction d'un belvédère et au réaménagement du bâtiment au parc des Chutes-de-la-Chaudière (appel d'offres 2025-50-66), à Constructions BSL inc., pour une dépense estimée à 3 039 370\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trente-huit semaines, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE2376

Annexe 2.1 à la convention d'aide financière (2025-2026) à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches et demande de crédit additionnel

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'annexe 2.1 à la convention d'aide financière (2025-2026) à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-029, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que d'autoriser un crédit additionnel de 10 000\$ au budget de fonctionnement de la Direction de la vie communautaire, tel qu'indiqué dans à cette fiche de décision.

CE2377

Adoption du Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-086](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2658.

CE2378

Adoption du Règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la zone M0108, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-091](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2659.

CE2379

Aide financière à un organisme de la communauté et financement afférent

Document d'aide à la décision DG-2025-010

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant indiqué et aux conditions prévues à l'organisme de la communauté mentionné à la fiche de prise de décision DG-2025-010, et de financer cette dépense au montant maximum indiqué à cette fiche de prise de décision, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, et ce, conditionnellement au renflouement de cette réserve.

CE2380

Financement de la dépense relative au projet d'image de marque

Document d'aide à la décision [GCH-2025-021](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet d'image de marque au montant maximum de 185 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

CE2381

Entente de visibilité concernant Festivent de Lévis pour les éditions 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Festivent inc. et autorisation de participation à des événements

Document d'aide à la décision [DEV-2025-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de visibilité concernant Festivent de Lévis pour les éditions 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Festivent inc., telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-034, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie et le personnel du cabinet du conseiller désigné, ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne à participer et à utiliser les billets prévus à cette entente, afin d'assister aux événements.

CE2382

Grille de prix de vente de terrains industriels municipaux pour 2025

Document d'aide à la décision [DEV-2025-030](#)

Il est résolu d'approuver la grille de prix de vente de terrains industriels municipaux pour 2025, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-030.

CE2383

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 08.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif